



MINISTRE DES TRANSPORTS

**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE**

Abidjan, le **27 OCT. 2022**

Décision n° **0 0 7 9 1 4** /ANAC/DTA/DSNAA portant  
adoption de l'amendement n°2, édition n°2 du guide  
d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de  
services de la navigation aérienne « GUID-ANS-5111 »  
volume VI : Procédure de vol aux instruments (PANS-OPS)

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du Code communautaire de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret n° 2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile », en abrégé ANAC ;
- Vu** le Décret n° 2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile », en abrégé, (ANAC) ;
- Vu** le Décret n° 2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu** le Décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** le Décret n° 2022-160 du 09 mars 2022 portant modification des articles 7, 9 et 10 du décret n° 2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n° 326/MT/CAB du 20 août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- Sur** proposition du Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aérodromes, et après examen et validation par le Comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité et la sûreté de l'aviation civile,

## **DECIDE :**

### **Article 1 : Objet**

Est adopté l'amendement n°2, édition n°2 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la navigation aérienne, référencé, « GUID-ANS-5111 » volume VI : Procédure de vol aux instruments (PANS-OPS).

### **Article 2 : Portée de l'amendement**

L'amendement n°2 du GUID-ANS-5111 volume VI : Procédure de vol aux instruments (PANS-OPS) porte sur :

- a) le changement de référencement du guide (GUID-ANS-5111 en lieu et place de RACI 5111) ;
- b) la division du RACI 5111 (GUID ANS 5111) en sept (07) volumes distincts : un volume par sous domaine ANS (AIM, ATM, CNS, MAP, MET, PANS-OPS, SAR) ;
- c) le changement de la présentation du guide pour la mise en conformité avec la procédure de maîtrise des documents « PROC-ORG-1500 » ;
- d) l'insertion de recommandations sur la méthodologie de rédaction du manuel ;
- e) l'insertion de précisions sur le contenu des procédures PANS-OPS à intégrer dans le manuel d'exploitation.

### **Article 3 : Domaine d'application**

L'amendement n°2 du GUID-ANS-5111 volume VI : Procédure de vol aux instruments (PANS-OPS) s'applique à tous les fournisseurs de services de la navigation aérienne.

### **Article 4 : Entrée en vigueur**

La présente décision abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment, la décision n°00006886/ANAC/DG/DTA/DSNAA/SDSNA du 31 octobre 2019 relative à l'amendement n°1 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la Navigation Aérienne « RACI 5111 ». Elle entre en vigueur à compter de sa date de signature.



**P.J. :** Amendement n°2, édition n°2 du guide d'élaboration du manuel d'exploitation des fournisseurs de services de la navigation aérienne « GUID-ANS-5111 » volume VI : Procédure de vol aux instruments (PANS-OPS).

#### **Ampliations :**

- DSNAA
- DSSC
- SDIDN (Q-Pulse et Site web ANAC)
- Fournisseurs de services de la navigation aérienne



MINISTRE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE

Réf. : GUID-ANS-5111 vol. VI

**GUIDE D'ELABORATION DU  
MANUEL D'EXPLOITATION DES  
PRESTATAIRES DE SERVICES DE LA  
NAVIGATION AERIENNE**

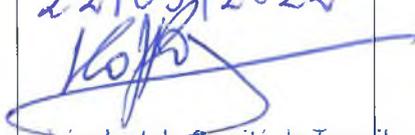
**« GUID-ANS-5111 »**

**VOLUME VI : PROCEDURES DE VOL  
AUX INSTRUMENTS (PANS-OPS)**

Deuxième édition – Août 2022

Adopté et publié sous l'autorité du Directeur Général

## PAGE DE VALIDATION

	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	VISA/DATE
REDACTION	TA Bi Ta Marius Trésor	Chargé d'études AIM/PANS-OPS	10/08/2022 
	BROU Olivier Bitti	Chef service AIM/PANS-OPS	10/08/2022 
	N'ZEBO Sylvain	Sous-Directeur de la Météorologie et de l'Information Aéronautiques	10/08/22 
VALIDATION	Konan KOFFI	Président du Comité de Travail relatif à la Réglementation de la Sécurité et la Sûreté de l'Aviation Civile	22/09/2022  Président du Comité de Travail Relatif à la Réglementation de la Sécurité et la Sûreté de l'Aviation Civile
APPROBATION	Sinaly SILUE	Directeur Général	27 OCT. 2022 

## LISTE DES PAGES EFFECTIVES

Pages	Édition	Date d'édition	Amendement	Date d'amendement
h0	2	10/08/2022	2	10/08/2022
i	2	10/08/2022	2	10/08/2022
ii	2	10/08/2022	2	10/08/2022
iii	2	10/08/2022	2	10/08/2022
iv	2	10/08/2022	2	10/08/2022
v	2	10/08/2022	2	10/08/2022
vi	2	10/08/2022	2	10/08/2022
vii	2	10/08/2022	2	10/08/2022
viii	2	10/08/2022	2	10/08/2022
1-1	2	10/08/2022	2	10/08/2022
1-2	2	10/08/2022	2	10/08/2022
2-1	2	10/08/2022	2	10/08/2022
2-2	2	10/08/2022	2	10/08/2022
3-1	2	10/08/2022	2	10/08/2022
4-1	2	10/08/2022	2	10/08/2022
AN1-1	2	10/08/2022	2	10/08/2022



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume VI : Procédures de vol aux instruments (PANS-OPS)</p>	<p>Edition 2 Date : 10/08/2022 Amendement 2 Date : 10/08/2022</p>
--	--	---

## TABLEAU DES AMENDEMENTS

Amendements	Objet	Date - Adoption/Approbation - Entrée en vigueur - Application
0 (1 <sup>ère</sup> Edition)	Création du document	- 23/01/2018 - 23/01/2018 - 01/01/2020
1 (1 <sup>ère</sup> édition)	Intégration de l'exemple de contenu d'un manuel d'exploitation à l'usage des prestataires de services fourni dans le document OACI Doc 10068 Manuel sur l'élaboration d'un cadre de réglementation pour un service de conception de procédures de vol aux instruments	- 31/10/2019 - 31/10/2019 - 01/01/2020
2 (2 <sup>ème</sup> édition)	<p><i>Cet amendement porte sur les points suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>a) changement de référencement du guide (GUID-ANS-5111 en lieu et place de RACI 5111) ;</i></li> <li><i>b) division du GUID-ANS-5111 en sept volumes, un volume par sous domaine ANS (AIM, ATM, CNS, MAP, MET, PANS-OPS, SAR)</i></li> <li><i>c) changement de la présentation du guide pour la mise en conformité avec la procédure de maîtrise des documents PROC-ORG-1500</i></li> <li><i>d) insertion de recommandations sur la méthodologie de rédaction du manuel</i></li> </ul>	

Ce volume VI concerne le sous domaine conception de procédure de vol aux instruments.



 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	<b>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 »</b> <b>Volume VI : Procédures de vol aux instruments (PANS-OPS)</b>	<b>Edition 2</b> <b>Date : 10/08/2022</b> <b>Amendement 2</b> <b>Date : 10/08/2022</b>
---	--	---

### LISTE DE DIFFUSION

Code	Direction/Sous-Direction/Services	Support de diffusion	
		Papier	Numérique
<b>ANAC</b>			
DG	Directeur Général		X
DSSC	Direction de la Sécurité et du Suivi de la Conformité		X
DSNAA	Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aérodrômes		X
DTA	Direction du Transport Aérien	X	X
SDIDN	Sous-Direction de l'Informatique et de la Documentation Numérique		X
<b>PRESTATAIRES DE SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE</b>			
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar		X
SODEXAM	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique		X

 <b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b>	<b>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 »</b> <b>Volume VI : Procédures de vol aux instruments (PANS-OPS)</b>	<b>Edition 2</b> <b>Date : 10/08/2022</b> <b>Amendement 2</b> <b>Date : 10/08/2022</b>
---	--	---

## LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Référence	Titre du document	Source	Edition et amdt
RACI 5012	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux règles de conception, de publication et d'exploitation des procédures de vol à vue et de vol aux instruments.	ANAC	5 <sup>e</sup> édition – 2022, amdt 4
GUID-ANS-5104	Guide de conception des procédures de vol	ANAC	2 <sup>e</sup> édition - 2022, amdt 1
GUID-ANS-5150	Guide relatif à la validation des procédures de vol aux instruments	ANAC	2 <sup>e</sup> édition – 2021, amdt 2
Doc 10068	Manuel sur l'élaboration d'un cadre de réglementation pour un service de conception de procédures de vol aux instruments - 1 <sup>ère</sup> édition 2018	OACI	1 <sup>ère</sup> édition - 2018
Doc 8335	Manuel des procédures d'inspection, d'autorisation et de surveillance continue de l'exploitation	OACI	5 <sup>e</sup> édition - 2010

## TABLE DES MATIERES

	PAGE
PAGE DE VALIDATION .....	I
LISTE DES PAGES EFFECTIVES .....	I
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS .....	II
TABLEAU DES AMENDEMENTS .....	III
TABLEAU DES RECTIFICATIFS.....	IV
LISTE DE DIFFUSION .....	V
LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE .....	VI
TABLE DES MATIERES .....	VII
ABREVIATIONS ET SIGLES.....	VIII
<b>CHAPITRE 1. GENERALITES .....</b>	<b>1-1</b>
1.1 OBJET .....	1-1
1.2 CHAMP D'APPLICATION .....	1-1
1.3 PORTEE .....	1-1
1.4 ACCEPTATION/APPROBATION DU MANEX .....	1-1
1.5 STRUCTURE DU GUIDE .....	1-2
<b>CHAPITRE 2 ELABORATION D'UN MANEX ET STRUCTURE TYPE .....</b>	<b>2-1</b>
2.1. DISPOSITIONS A PRENDRE POUR L'ELABORATION DU MANEX.....	2-1
2.1.1 Identification des règlements applicables.....	2-1
2.1.2. Description des moyens et des services nécessaires à l'activité.....	2-1
2.1.3. Élaboration des procédures d'exploitation .....	2-1
2.2. STRUCTURE TYPE DU MANEX.....	2-2
<b>CHAPITRE 3 – CONTENU DU MANUEL D'EXPLOITATION DES FOURNISSEURS DE SERVICE DE CONCEPTION DE PROCEDURES DE VOL AUX INSTRUMENTS.....</b>	<b>3-1</b>
<b>CHAPITRE 4 : MISE A JOUR DU MANUEL D'EXPLOITATION.....</b>	<b>4-1</b>
<b>ANNEXE 1: CANEVAS TYPE DU MANUEL D'EXPLOITATION D'UN FOURNISSEUR DE SERVICE DE CONCEPTION DE PROCEDURES DE VOL AUX INSTRUMENTS.....</b>	<b>AN-1-1</b>

## ABREVIATIONS ET SIGLES

Acronymes	Définition
ANAC	Autorité Nationale de l'Aviation Civile
ANS	Services de la navigation aérienne
MANEX	Manuel d'exploitation
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PANS-OPS	Procédures pour les services de navigation aérienne – Exploitation technique des aéronefs
PDSP	Fournisseur de service de conception de procédures de vol



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume VI : Procédures de vol aux instruments (PANS-OPS)</p>	<p>Edition 2 Date : 10/08/2022 Amendement 2 Date : 10/08/2022</p>
---	--	---

## CHAPITRE 1. GENERALITES

### 1.1 OBJET

Le présent guide fournit des orientations sur la structure et le contenu du manuel d'exploitation (MANEX) d'un fournisseur de service de conception de procédures de vol aux instruments (PDSP), et donne des indications pour l'élaboration dudit MANEX.

### 1.2 CHAMP D'APPLICATION

Le présent guide « GUID-ANS-5111 Vol. VI » s'applique à tout fournisseur de service de conception de procédures de vol aux instruments qui fournit des services à la République de Côte d'Ivoire.

### 1.3 PORTEE

- 1.3.1 Le MANEX constitue le document de référence par lequel l'exploitant décrit sous une forme pratique et compréhensible, toutes les dispositions prises afin d'assurer en toute sécurité, l'aménagement, le fonctionnement et l'usage des équipements, installations et services de la navigation aérienne nécessaires à son activité. Il lui permet notamment de préciser les rôles, les responsabilités, les procédures et d'uniformiser les méthodes de travail.
- 1.3.2 Le PDSP est responsable des informations contenues dans son MANEX. Il est tenu de s'assurer de l'application des dispositions qu'il contient. Son personnel doit se l'approprier et l'utiliser pour l'exécution des tâches qui lui sont confiées, et respecter les consignes qui y sont énoncées.
- 1.3.3 Le MANEX est amendé à chaque fois que cela est nécessaire, afin que son contenu reste en permanence conforme à l'environnement de l'exploitation et à la réglementation en vigueur.

### 1.4 ACCEPTATION/APPROBATION DU MANEX

- 1.4.1 Le MANEX élaboré par le PDSP est soumis à l'ANAC pour acceptation/approbation avant sa mise en œuvre. Cette acceptation/approbation du manuel ne garantit pas à l'exploitant que le MANEX ne présente aucune non-conformité à la réglementation mais contient les dispositions permettant d'assurer en toute sécurité la fourniture des procédures de vol aux instruments.
- 1.4.2 Les PDSP sont seuls responsables de la conformité du manuel à la



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume VI : Procédures de vol aux instruments (PANS-OPS)</p>	<p>Edition 2 Date : 10/08/2022 Amendement 2 Date : 10/08/2022</p>
---	--	---

réglementation.

- 1.4.3 Le MANEX devient, une fois accepté/approuvé<sup>1</sup> par l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), un élément du référentiel propre au fournisseur de service de conception des procédures de vol aux instruments, sur lequel ce dernier sera supervisé.

Compte tenu de la variété des modes de gestion et des tâches aéronautiques exécutées par les PDSP, des spécificités locales peuvent exister et doivent être abordées même si le guide n'en fait pas mention.

## 1.5 STRUCTURE DU GUIDE

Le présent guide comporte quatre (04) parties.

La **première partie** présente le rôle fondamental du manuel d'exploitation pour les prestataires en charge des procédures de vol aux instruments et à vue et l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) Côte d'Ivoire.

La **deuxième partie** du document propose une méthode d'élaboration et fournit la structure type d'un manuel d'exploitation d'un prestataire de services en charge des procédures de vol aux instruments et à vue.

La **troisième partie** fournit une liste détaillée et structurée des points qui doivent être couverts par le manuel d'exploitation.

La **quatrième partie** précise les exigences relatives aux amendements et mises à jour du manuel d'exploitation.

Le **canevas présenté en annexe** est destiné à assister les prestataires en charge des procédures de vol aux instruments et à vue dans l'élaboration d'un manuel d'exploitation.

---

<sup>1</sup> L'acceptation vise à s'assurer que les aspects essentiels des parties du manuel d'exploitation ont été examinés.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume VI : Procédures de vol aux instruments (PANS-OPS)</p>	<p>Edition 2 Date : 10/08/2022 Amendement 2 Date : 10/08/2022</p>
---	--	---

## CHAPITRE 2 ELABORATION D'UN MANEX ET STRUCTURE TYPE

### 2.1. DISPOSITIONS A PRENDRE POUR L'ELABORATION DU MANEX

Pour élaborer son MANEX, le fournisseur de service tient compte des dispositions décrites ci-dessous :

#### 2.1.1 Identification des règlements applicables

2.1.1.1 L'une des premières étapes pour l'élaboration du MANEX est de procéder à un recensement exhaustif de tous les textes législatifs et réglementaires applicables à la fourniture du service de conception des procédures de vol aux instruments.

2.1.1.2 Ce référentiel constitue la base de l'activité du fournisseur et de l'établissement de ses responsabilités.

#### 2.1.2. Description des moyens et des services nécessaires à l'activité

2.1.2.1 Le PDSP établit ensuite la liste de tous les moyens et services nécessaires à son activité, et en fournit une description aussi exhaustive, détaillée et précise que possible.

2.1.2.2 L'un des objectifs essentiels du MANEX est de définir et décrire les rôles et les responsabilités, ainsi que les instructions nécessaires à la réalisation des différentes tâches.

2.1.2.3 Les tâches réalisées par un sous-traitant du PDSP sont développées dans le MANEX au même titre que les tâches exécutées directement par le fournisseur lui-même, le fournisseur restant responsable des actions de ses sous-traitants.

#### 2.1.3. Élaboration des procédures d'exploitation

2.1.3.1 La description de chaque procédures d'exploitation dans le manuel doit prendre en compte les points suivants :

- les objectifs et champ d'application ;
- les responsabilités et rôles des différents acteurs ;
- les ressources nécessaires ainsi que les méthodes de mise en œuvre du service ;

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume VI : Procédures de vol aux instruments (PANS-OPS)</p>	<p>Edition 2 Date : 10/08/2022 Amendement 2 Date : 10/08/2022</p>
---	--	---

- les circonstances qui déclenchent les actions, et le cas échéant la permanence ou la fréquence de ces actions ;
- le référencement des protocoles et accords éventuels entre Le PDSP et d'autres organismes.

## 2.2. STRUCTURE TYPE DU MANEX

2.2.1 Le MANEX est structuré en sept (07) parties en plus de la rubrique réservée à l'administration du manuel d'exploitation.

2.2.2 La structure type est organisée comme suit :

<b>0</b>	Administration du manuel d'exploitation
<b>1</b>	Généralités et administration de Le PDSP
<b>2</b>	Site, installations et équipements
<b>3</b>	Formation
<b>4</b>	Instructions, consignes opérationnelles et procédures d'exploitation
<b>5</b>	Mesures d'exception / Plan de contingence
<b>6</b>	Système de gestion de la sécurité/qualité
<b>7</b>	Mesures de sûreté
	Annexes au manuel d'exploitation.

2.2.3 Si le PDSP a recours à d'autres documents spécifiques pour compléter son manuel d'exploitation, il devrait inclure les informations applicables directement dans les parties concernées du manuel, ou alors y mentionner que tout ou partie de ces documents peut être utilisé en lieu et place des parties concernées du manuel.

 <p><b>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</b></p>	<p><b>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume VI : Procédures de vol aux instruments (PANS-OPS)</b></p>	<p><b>Edition 2 Date : 10/08/2022 Amendement 2 Date : 10/08/2022</b></p>
--	---	--

## **CHAPITRE 3 – CONTENU DU MANUEL D'EXPLOITATION DES FOURNISSEURS DE SERVICE DE CONCEPTION DE PROCÉDURES DE VOL AUX INSTRUMENTS**

Un exemple de CANEVAS fournissant le contenu d'un manuel type d'exploitation des fournisseurs de service de conception de procédures de vol aux instruments est fourni en annexe du présent guide.



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume VI : Procédures de vol aux instruments (PANS-OPS)</p>	<p>Edition 2 Date : 10/08/2022 Amendement 2 Date : 10/08/2022</p>
---	--	---

## CHAPITRE 4 : MISE À JOUR DU MANUEL D'EXPLOITATION

Le manuel d'exploitation doit être tenu à jour par le fournisseur de service de conception de procédures de vol aux instruments. Toute mise à jour du manuel d'exploitation doit être communiquée à l'ANAC, pour acceptation/approbation.

La première partie (partie 0) du plan type du manuel d'exploitation prévoit à cet effet qu'une liste des mises à jour du manuel d'exploitation soit remplie par le fournisseur de service, permettant ainsi aux services de l'Autorité de l'Aviation Civile de pouvoir suivre les évolutions du manuel d'exploitation.

La mise en page, l'édition et l'organisation du manuel d'exploitation sont effectuées de façon à en faciliter la mise à jour.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide d'élaboration du manuel d'exploitation des prestataires de service de la Navigation Aérienne « GUID ANS 5111 » Volume VI : Procédures de vol aux instruments (PANS-OPS)</p>	<p>Edition 2 Date : 10/08/2022 Amendement 2 Date : 10/08/2022</p>
--	--	---

## ANNEXE 1: CANEVAS TYPE DU MANUEL D'EXPLOITATION D'UN FOURNISSEUR DE SERVICE DE CONCEPTION DE PROCÉDURES DE VOL AUX INSTRUMENTS





**EXEMPLE DE CANEVAS DE MANUEL  
D'EXPLOITATION D'UN FOURNISSEUR DE  
SERVICE DE CONCEPTION DE  
PROCEDURES DE VOL AUX  
INSTRUMENTS**

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

## EXEMPLE DE DECLARATION DU DIRIGEANT RESPONSABLE

*Le manuel d'exploitation doit comporter une déclaration signée par l'exploitant conforme au modèle ci-dessous :*

Conformément à la réglementation aéronautique en vigueur, le présent manuel d'exploitation est présenté par [nom du dirigeant responsable], représentant le fournisseur de services de la navigation aérienne de [nom de l'aérodrome].

Il contient tous les renseignements pertinents relatifs à l'administration de la [nom de la direction] et, en ce qui concerne le site, les installations, les services, les équipements, les procédures d'exploitation, l'organisation et la gestion de [nom du service/bureau] ainsi que le système de gestion de la sécurité / qualité.

J'atteste que le manuel est complet et est conforme à l'ensemble des règlements applicables par tous fournisseurs de services de la navigation aérienne.

J'atteste que le manuel contient les consignes et instructions opérationnelles auxquelles doit se conformer le personnel concerné dans l'exercice de ses fonctions.

Je m'engage à modifier le manuel d'exploitation, en tant que de besoin, pour fournir des renseignements exacts et à jour et à notifier ces modifications à l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC).

[Signature du Dirigeant Responsable] »

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

### Administration du manuel

- Page de garde
- Fiche signalétique
- Validation et approbation ;
- Procédure d'amendement du manuel ;
- Relevé des modifications ou Contrôle de versions
- Liste des amendements et des rectificatifs ;
- Listes de diffusion du manuel ;
- Déclaration d'engagement du dirigeant responsable ;
- Liste des pages effectives ;
- Liste des référentiels réglementaires applicables et des documents de référence :
  - Règlements nationaux ; Annexes et documents OACI ;
  - Procédures complémentaires régionales ;
  - Manuel SMS ;
  - Manuel qualité ;
  - Lettres d'entente, Mémoires, Accords ;
  - Autres manuels pertinents.
- Liste des Acronymes
- Définitions
- Sommaire

Les PDSP doivent élaborer leur manuel d'exploitation, conformément au cadre national de réglementation.

Le tableau ci-après présente un exemple de contenu d'un manuel d'exploitation à leur usage. Ce manuel devrait être adapté en fonction des qualités propres à chaque PDSP.

Chapitre	Contenu
PARTIE I. Questions administratives	
Chapitre 1. Responsabilité en matière de révision du manuel d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Description de :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ l'autorité sous laquelle le manuel d'exploitation est établi</li> <li>✓ l'entité responsable du contenu technique</li> </ul> </li> </ul>

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

Chapitre	Contenu
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle des versions</li> </ul>
PARTIE II. Généralités et organisation	
Chapitre 1. Généralités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objet du manuel d'exploitation</li> <li>• Préséance du manuel d'exploitation</li> <li>• Portée du manuel d'exploitation</li> <li>• Fonctions à remplir par le fournisseur de services</li> </ul>
Chapitre 2. Rôles et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description des rôles et responsabilités du service, de la section et/ou du poste (La description de chaque service, section et/ou poste est présenté à la suite.)</li> </ul>
Chapitre 3. Exigences en matière de personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description des exigences en matière de personnel, telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre d'employés par procédure,</li> <li>- le nombre de procédures pouvant être élaborées par un concepteur</li> </ul> </li> <li>• Détermination de la hiérarchie — par exemple : superviseur, concepteur en chef, concepteur principal, concepteur, concepteur stagiaire (en fonction de chaque fournisseur de service)</li> </ul>
Chapitre 4. Formation et qualification	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositions relatives à la formation et à la qualification du personnel</li> <li>• Nomination à des postes spéciaux (par exemple : chef ou superviseur)</li> <li>• Description des types de formation et de leur contenu, durée, intervalles (fréquence)</li> </ul>
Chapitre 5. Équipement et ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description des équipements et des ressources à exploiter pour réaliser la tâche, notamment les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ bâtiment, bureau, table, et autres équipements</li> <li>✓ logiciel et outil de conception</li> <li>✓ aéronef et équipement de bord</li> </ul> </li> </ul>
Chapitre 6. Accords avec d'autres organismes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des procédures et/ou règles pour passer des accords avec d'autres organismes, notamment pour la prestation de services et/ou l'approvisionnement en biens (Le renvoi à un autre document est acceptable)</li> </ul>
Chapitre 7. Conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des processus pour se conformer aux règlements et à la vérification (Le renvoi à un autre document est acceptable)</li> <li>• Description des moyens de prouver la conformité</li> </ul>

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

Chapitre	Contenu
Chapitre 8. Consignes opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des méthodes de transmission de consignes opérationnelles au personnel, telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les circulaires</li> <li>- les bulletins d'information</li> <li>- les modifications apportées au document existant (notamment la notification des changements de critères de conception)</li> </ul> </li> </ul>
Chapitre 9. Services à fournir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des services (et/ou des produits qui seront fournis par le PDSP, tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la conception (initiale)</li> <li>- la tenue à jour continue</li> <li>- l'examen périodique</li> <li>- le processus de documentation</li> <li>- le processus de validation</li> </ul> </li> <li>• Définition des types de validation en vol à fournir par l'organisme, tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la validation de procédures de vol nouvellement conçues</li> <li>- la validation périodique (et l'intervalle pour chaque type de procédure de vol)</li> <li>- la validation lors de la modification de procédures de vol</li> <li>- d'autres validations réalisées pour des besoins spéciaux</li> </ul> </li> <li>• Description des critères requis pour déterminer la nécessité de ces types de service</li> <li>• Description des critères requis pour déterminer la nécessité d'une évaluation sur simulateur</li> </ul>
PARTIE III. Processus de conception des procédures de vol	
Chapitre 1. Processus de conception	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition du processus à suivre</li> </ul>
Chapitre 2. Acquisition de données/d'informations	Définition des points suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- types de données/d'informations requises pour la conception de procédures de vol aux instruments</li> <li>- manière d'acquérir ces données/informations</li> <li>- auprès de qui/où acquérir ces données/informations</li> </ul>

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

Chapitre	Contenu
Chapitre 3. Consultation des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Désignation des parties prenantes</li> <li>● Description des points suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- sujets pour lesquels il est nécessaire de consulter les parties prenantes</li> <li>- avec qui tenir les consultations</li> <li>- quand tenir les consultations</li> <li>- comment tenir les consultations</li> </ul> </li> </ul>
Chapitre 4. Considérations environnementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Description des aspects qui devraient être pris en compte pendant la conception de procédures de vol</li> </ul>
Chapitre 5. Documentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Description des points suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- comment consigner les activités</li> <li>- comment tenir les documents à jour</li> </ul> </li> <li>● Délimitation de la période de tenue des dossiers</li> </ul>
Chapitre 6. Présentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Présentation (modèle) des documents de conception pour consigner : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la justification de la conception</li> <li>- l'obstacle déterminant</li> <li>- la synthèse du processus de calcul</li> </ul> </li> <li>● Présentation (modèle) du rapport de validation en vol</li> </ul>
Chapitre 7. Validation	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Description de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entité qui valide les procédures</li> <li>- la manière dont les procédures sont validées</li> </ul> </li> <li>● Définition du processus à suivre</li> <li>● Définition des éléments (tableaux, données aéronautiques, obstacle, facilité d'exécution, aides à la navigation/balisage lumineux) à valider pour chaque type de validation</li> <li>● Définition de la tolérance</li> <li>● Définition du type de résultat (procédure acceptée, acceptée sous réserve de conditions, rejetée) <ul style="list-style-type: none"> <li>- mesures à prendre pour les procédures rejetées</li> </ul> </li> </ul>

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

Chapitre	Contenu
Chapitre 8. Préparation de la publication	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Définition des types de documents à présenter à l'AIS (en fonction du protocole avec l'AIS)</li> <li>● Détermination des échéances pour la présentation</li> </ul>
PARTIE IV. Sécurité et qualité	
Chapitre 1. SGS et système d'assurance qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Définition de la manière de participer au SGS (par exemple : le SGS d'un ANSP au complet)</li> <li>● Renvoi au manuel qualité de l'organisme</li> <li>● Énoncé sur la résolution de questions liées à la sécurité/qualité</li> </ul>
Chapitre 2. Supervision par l'organisme de réglementation	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Description de la manière de gérer la supervision</li> </ul>

## ANNEXES AU MANUEL

- Annuaire téléphonique
  - Prestataire ANS ;
  - Services techniques du prestataire ANS ;
  - Compagnies aériennes basées sur l'aéroport ;
  - Gestionnaire d'aérodrome ;
  - Autres numéros utiles.
- Liste des usagers du service (parties prenantes intéressées) ;
- Rapport technique de conception des procédures de vol et fiche de validation au sol et en vol des procédures de vol (applicable uniquement au PANS-OPS).

Logo et nom de l'Exploitant	Nom de la Direction	Edition N° :
	Titre du document	Date : Amendement N° : Date :

\_\_\_\_\_ FIN \_\_\_\_\_